

PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRÊTÉ N°16-DRCTAJ/1- 557
mettant à jour le plan d'épandage de la société SAUR pour son installation de compostage
située sur la commune de Soullans

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement notamment :

- son titre 1^{er} du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- son titre IV du livre V relatif aux déchets ;
- son livre II relatif aux milieux physiques ;
- son livre III relatif aux espaces naturels ;
- son livre IV relatif à la faune et à la flore.

VU l'article R 512-31 du Code de l'Environnement relatif aux arrêtés préfectoraux complémentaires ;

VU l'arrêté ministériel du 22/04/08 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage ou de stabilisation biologique aérobie soumises à autorisation ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 00-DRCLE/4-605 du 11 décembre 2000 autorisant la SA GRONDIN à exploiter une unité de traitement et de stockage de produits organiques à Soullans ;

VU l'arrêté complémentaire n° 06-DRCLE/1-136 du 24 mars 2006 autorisant la société Vendée Compostage à reprendre les activités de la société GRONDIN à Soullans ;

VU les arrêtés complémentaires n° 11-DRCTAJ/1-66 du 28 janvier 2011 et n°14-DRCTAJ-1-559 du 23 octobre 2014 fixant des prescriptions complémentaires ;

VU la demande en date du 29/05/2016 présentée par la société SAUR en vue de modifier les parcelles du plan d'épandage pour les eaux de la lagune de la plateforme de compostage ;

VU le rapport de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 23/09/16;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, en sa séance du 18 octobre 2016 ;

Considérant que l'intéressé n'a pas d'observation à formuler sur le projet d'arrêté ;

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté , permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L511.1 du code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

Arrête

Article 1.

Les annexes de l'arrêté préfectoral complémentaire du 23 octobre 2014 sont remplacées par les annexes du présent arrêté.

Article 2. Dispositions administratives

Article 2.1. Délais et voies de recours

En application de l'article L.514-6 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative territorialement compétente :

1. Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour ou l'acte leur a été notifié ;
2. Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de l'acte, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin de la période de six mois suivant la mise en activité de l'installation.

Article 2.2. Publicité de l'arrêté

A la mairie de la commune :

- une copie du présent arrêté est déposée pour pouvoir y être consultée ;
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les conditions techniques auxquelles l'installation est soumise, est affiché pendant au moins un mois.

L'accomplissement de ces formalités est traduit par procès verbal dressé par les soins du maire et transmis à la préfecture, bureau du tourisme et procédures environnementales et foncières.

Un avis est inséré par les soins du préfet et aux frais de la société, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Article 2.3. Diffusion

Une copie du présent arrêté est remise à l'exploitant. Ce document doit en permanence être en sa possession et pouvoir être présenté à toute réquisition.

L'extrait de cet arrêté est affiché en permanence, de façon visible dans l'établissement par l'exploitant.

Article 2.4. Pour application

Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les inspecteurs de l'environnement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, pour information, au :

- sous préfet des Sables d'Olonne,
- directeur départemental des territoires et de la mer,
- l'unité territoriale de l'agence régionale de santé,
- directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Fait à La Roche sur Yon, le - 8 NOV. 2016
Le préfet,
François Dreyer
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

Vincent NIQUET

ARRÊTÉ N°16-DRCTAJ/1- 557 mettant à jour le plan d'épandage de la société SAUR pour son installation de compostage située sur la commune de Soullans

Annexe 1

Plan d'épandage - Relevé parcellaire

Monsieur GARREAU Tony

Agriculteur	Réf Parcelle	Réf. cadastrales	Commune	Parc de réf	Surf. tot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion
							Surface Apt. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0	
GARREAU Tony	GART0102	D1343-1344-1345	SOULLANS	Non	0,85	0,79		0,79	0,16	Tiers
GARREAU Tony	GART0103	D1084-1085-1086	SOULLANS	Non	1,03	0,85		0,85	0,08	Tiers
GARREAU Tony	GART0104	D2105-2106-2107	SOULLANS	Non	1,36	1,36		1,36		
GARREAU Tony	GART0106	D1141-1142-1143-1144-1337-1308-1694	SOULLANS	Oui	6,63	6,11		6,11	0,42	Tiers
GARREAU Tony	GART0107	D2110	SOULLANS	Non	0,42	0,42		0,42		
GARREAU Tony	GART0111A	C79-1363-1364-1668-1670	SOULLANS	Non	1,67	0,67		0,67	0,56	Tiers
GARREAU Tony	GART0111B	C126-127-128-130-131	SOULLANS	Non	1,21	1,11		1,11	0,10	Tiers
GARREAU Tony	GART0111C	C139-140-141-142-145-146-147-148-149-150-151-152-153	SOULLANS	Non	3,93	3,32		3,32	0,61	Tiers
GARREAU Tony	GART0111E	C177-178-179-180	SOULLANS	Non	0,42	0,38		0,38	0,04	Tiers
GARREAU Tony	GART0111F	C189-1493-1494	SOULLANS	Non	1,00	1,00		1,00		
GARREAU Tony	GART0111G	C182-193-194-195-197-199-200-1356	SOULLANS	Non	1,91	1,75		1,75	0,16	Tiers
GARREAU Tony	GART0112A	C614-615-616-617-618-619-620	SOULLANS	Non	1,12	0,90		0,90	0,22	Tiers
GARREAU Tony	GART0112B	C652-669	SOULLANS	Non	2,29	2,13		2,13	0,16	Tiers
GARREAU Tony	GART0112C	C629-630	SOULLANS	Non	0,89	0,62		0,62	0,27	Tiers + Cours d'eau
GARREAU Tony	GART0112D	C645	SOULLANS	Non	0,28	0,28		0,28		
GARREAU Tony	GART0112E	C675	SOULLANS	Oui	0,59	0,40		0,40	0,19	Tiers
GARREAU Tony	GART0117A	D1433-1434-1435-1436	SOULLANS	Oui	1,69	1,65		1,65	0,04	Tiers
GARREAU Tony	GART0117B	D1448-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1470-1471-1695	SOULLANS	Oui	4,68	3,62		3,62	1,06	Tiers
GARREAU Tony	GART0117C	D1632-1633-1634-1971	SOULLANS	Non	0,89	0,86		0,86	0,13	Tiers
GARREAU Tony	GART0117D	D1896-1897	SOULLANS	Non	1,01	0,69		0,69	0,32	Tiers
GARREAU Tony	GART0117E	D1532-1949	SOULLANS	Non	1,57	1,54		1,54	0,03	Fossé
GARREAU Tony	GART0118A	D1481-1485-1804-1924	SOULLANS	Non	1,65	1,64		1,64	0,01	Tiers
GARREAU Tony	GART0118B	D1498-1497	SOULLANS	Non	1,53	1,28		1,28	0,25	Tiers
GARREAU Tony	GART0118C	D1507-1508	SOULLANS	Non	1,88	1,33		1,33	0,55	Tiers
GARREAU Tony	GART0121	B830-869-870	SOULLANS	Non	2,35	1,89		1,89	0,46	Tiers + fossé
GARREAU Tony	GART0122	B3431	SOULLANS	Non	1,32	1,32		1,32	0,00	
GARREAU Tony	GART0123	B633-834	SOULLANS	Non	0,84	0,56		0,56	0,28	Tiers
GARREAU Tony	GART0124	C123-124-125-1351-1352-1653	SOULLANS	Non	2,91	2,52		2,52	0,39	Tiers
TOTAL					47,97	41,08		41,08	6,88	

Nbre de parcelles : 28

Monsieur MERCERON Dominique

Agriculteur	Réf Parcelle	Réf. cadastrales	Commune	Parc de réf	Surf. tot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion
							Surface Apt. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0	
MERCERON Dominique	MERD04001	D66-67-68-71-72-73-427-428-430-431-440-1713-1717-1719-1721-1723-1725-1727	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Oui	6,12	4,56		4,56	1,56	Tiers
MERCERON Dominique	MERD04002	D442-448-496	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,15	0,74		0,74	0,41	Tiers + point d'eau
MERCERON Dominique	MERD04003	D543-1432-1847-1849	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,83	0,85		0,85	0,98	Tiers + fossé
MERCERON Dominique	MERD04005	C793-C795-C796-C797-C802-C804-C805-C806-C807-C1805-C2152-C2154	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	3,70	3,24		3,24	0,46	Tiers + fossé
MERCERON Dominique	MERD04006	D153-164-159-160	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Oui	1,84	1,84		1,84		
MERCERON Dominique	MERD04007	D350-1805	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,60	1,36		1,36	0,24	Tiers
MERCERON Dominique	MERD04008	D131-132-151-1915-1917-1919-1921	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	2,35	1,67		1,67	0,68	Tiers
TOTAL					18,59	14,28		14,28	4,31	

Nbre de parcelles : 7

Monsieur PEAUDEAU Gabriel

Agriculteur	Réf Parcelle	Réf. cadastrales	Commune	Parc de réf	Surf. tot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion
							Surface Apt. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0	
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01001	ZK11-145	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	5,85	4,68		4,68	1,17	Tiers + Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01002	ZK27-28-33-137	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	7,98	6,23		6,23	1,75	Tiers + Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01003	ZK49-60-62-63-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Oui	14,53	14,05		14,05	0,48	Tiers + Point d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01004	ZK52-54-57-58a-58b	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	6,58	4,83		4,83	1,75	Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01005	ZD1-2-3-4-7	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	7,61	7,33		7,33	0,28	Tiers
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01006	ZD47	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	0,75	0,75		0,75		
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01007	ZK29-31	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	1,58	0,63		0,63	0,95	Tiers + Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01008	ZC36-37-38-39	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	3,77	3,18		3,18	0,59	Tiers
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01009	ZI28	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	1,90	1,80		1,80		
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01010	ZL48-49	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	6,85	5,56		5,56	1,29	Tiers + Point d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01011	ZR7	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	5,11	4,78		4,78	0,33	Tiers + Point d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01012	ZI3	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Oui	3,76	3,66		3,66	0,20	Tiers
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01013	ZI10	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	2,96	2,51		2,51	0,45	Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01016	ZC22-24-25-26-27-28-29-30	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Oui	7,37	7,09		7,09	0,28	Point d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01017	ZK21-22	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	2,94	2,63		2,63	0,31	Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01018	ZL38	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	1,40	0,99		0,99	0,41	Tiers + Cours d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01019	ZT184	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Oui	3,90	3,60		3,60	0,30	Tiers + point d'eau
PEAUDEAU Gabriel	PEAG01022	ZI4	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Non	1,69	1,69		1,69		
TOTAL					86,53	75,99		75,99	10,54	

Nbre de parcelles : 18

Agriculteur	Réf Parcelle	Réf cadastrales	Commune	Parc de réf	Surf. tot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion
							Surface Apt. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0	
BILLON Bernard	BILB0113	C2625-2627-2629-2631-2633-2635	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	2,38	1,63		1,63	0,75	Tiers
BILLON Bernard	BILB0114	C2833-2835	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,23	0,27		0,27	0,96	Tiers
BILLON Bernard	BILB0115	C1651-1652-1653-1654-1656-2844-3176-3177	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	3,40	2,60		2,60	0,80	Tiers
BILLON Bernard	BILB0116	C1557-1558-1559-1661-1662-1572-1573-1575-3085-3086-3450	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	2,28	1,22		1,22	1,06	Tiers
BILLON Bernard	BILB0117A	C1714-1715-1716-1717-1718-1719-1721-1722-1723-1724-1886-2772-4242	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Oui	2,60	2,05		2,05	0,55	Tiers
BILLON Bernard	BILB0117B	C1693-2761-2762-2763-2764-2766	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	0,57	0,38		0,38	0,19	Tiers
BILLON Bernard	BILB0118	D1669	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	0,60	0,00			0,60	Tiers
BILLON Bernard	BILB0125	D1819	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	0,54	0,46		0,46	0,08	Tiers
BILLON Bernard	BILB0127	C2124-2125-2126-2127	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,19	0,65		0,65	0,54	Tiers
BILLON Bernard	BILB0128A	C1162-1167-1168-1176-1177-1178	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	2,15	1,87		1,87	0,28	Tiers
BILLON Bernard	BILB0128B	C2403-2404	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	0,54	0,52		0,52	0,02	Tiers
BILLON Bernard	BILB0129	C928-927-928-929-930-931-1213-1214-1215-1216-1217-2680-2681-3343-3347-3349-3351-3560	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	6,27	5,46		5,46	0,81	Tiers
BILLON Bernard	BILB0130A	C847-1308-1310-3985	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,14	0,72		0,72	0,42	Tiers + Fossé
BILLON Bernard	BILB0130B	C-1924-1925	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Oui	2,42	2,25		2,25	0,17	Fossé
BILLON Bernard	BILB0134	C1377	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	0,64	0,32		0,32	0,32	Tiers + fossé
BILLON Bernard	BILB0135	C1373	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,09	0,41		0,41	0,68	Tiers + fossé
BILLON Bernard	BILB0141	C1230-1234-1235-1239-3307-3309	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Non	1,86	1,36		1,36	0,50	Tiers
TOTAL					30,90	22,17		22,17	8,73	

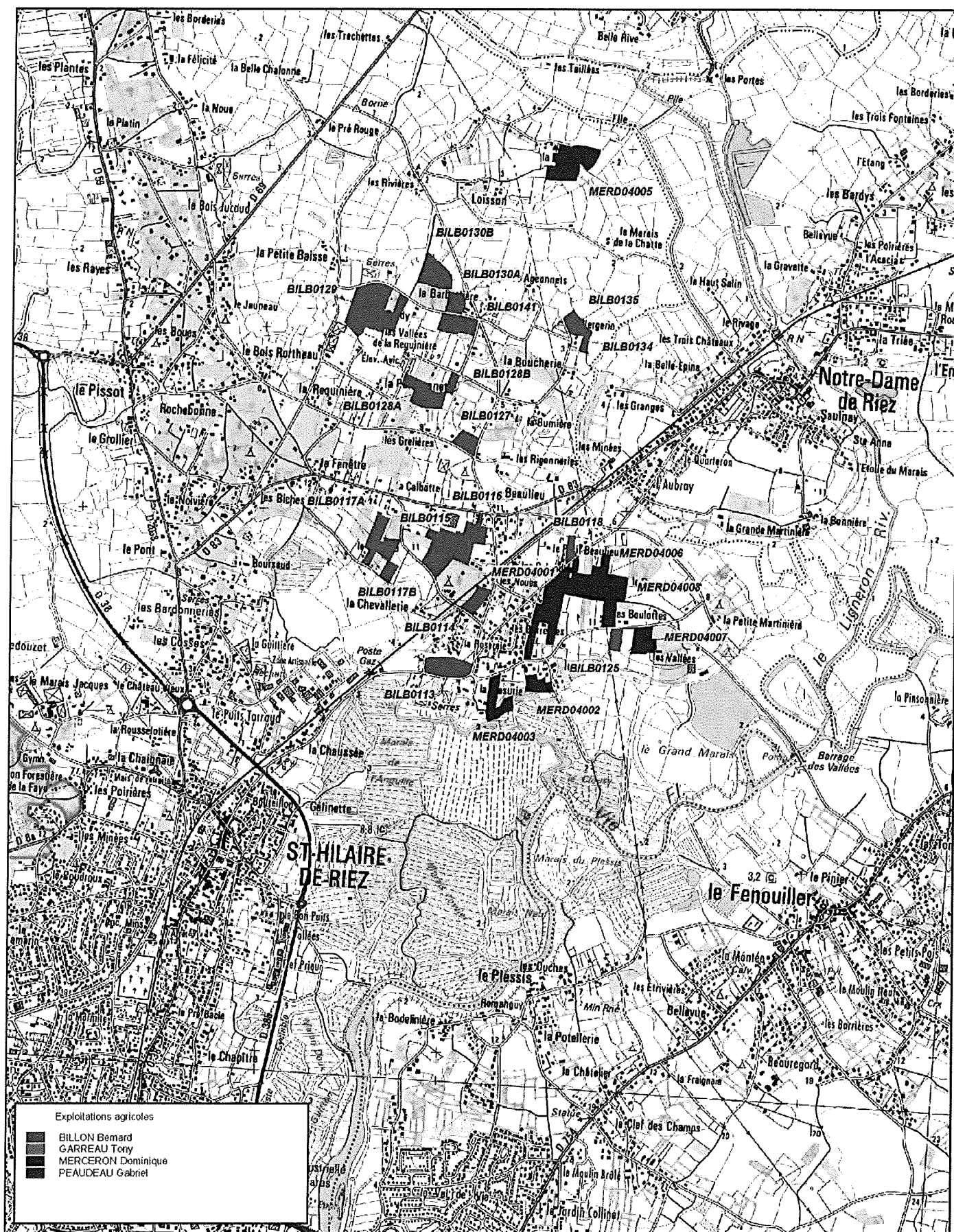
Nbre de parcelles : 17



Plan d'épandage de VENDEE COMPOSTAGE

Localisation des parcelles

Echelle : 1/25 000ème





Plan d'épandage de VENDEE COMPOSTAGE

Localisation des parcelles

Echelle : 1/25 000ème

